

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 18-135

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement sur les modalités de publication des avis publics.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 25^e jour de mai 2018.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière